

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2021

ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS PORTEURS DE CANCER - (N° 3863)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC13

présenté par

Mme Victory, M. Juanico, Mme Manin, Mme Tolmont et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« Le temps de cette réunion est assimilé à du temps de travail pour les enseignants, les équipes pédagogiques, les personnels de direction et les professionnels de santé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à préciser que la réunion organisée compte comme du temps de travail pour les personnes y participant.

Afin de s'assurer que ces réunions soient bien assimilées à du temps de travail, il a été relevé lors des auditions le besoin de cette précision.